



TREMLIN « LA 7^{ÈME} VAGUE »

LE 25 FÉVRIER 2012

www.7vague.com

festival 2012 : Les 18 & 19 mai

RÈGLEMENT DU TREMLIN

Poursuivant l'objectif de découverte musicale du festival « La 7^{ème} Vague », l'association « Brétignolles-Animations » organise le 25 février 2012, un tremplin musiques actuelles.

Le tremplin est ouvert aux groupes et artistes compositeurs, sans distinction de styles musicaux. Une pré-sélection se fera sur écoute de maquettes, et retiendra les 3 groupes qui participeront au tremplin.

Les trois groupes ou artistes retenus se produiront le samedi 25 février 2012, à Brétignolles-sur-Mer, à partir de 21h00. Chaque set ne devra pas excéder 40 mns.

Un jury composé de professionnels désignera le groupe ou artiste qui se produira sur la 11^{ème} édition de « La 7^{ème} Vague ».

De plus, le club de partenaires de La 7^{ème} Vague remettra également un prix. Le groupe désigné par ce second jury, se produira à la « journée des révélations », en juillet 2012, sur le site du festival de Poupet. (prestation entre 15 et 30mns environ)

CONDITIONS DU TREMLIN :

La prestation du 25 février ne sera pas rémunérée.

Les groupes pourront demander un défraiement pour le transport, à hauteur de 75€.

La restauration est prévue pour le soir du tremplin.

La prestation du groupe vainqueur sur le festival 2012 « La 7^{ème} Vague » sera rémunérée sur la base d'un cachet de 150 € brut par musicien.

CANDIDATURES

Pour participer aux sélections, il suffit de nous faire parvenir par courrier avant le 30 novembre 2012 (cachet de la poste faisant foi):

- Une maquette (3 à 4 titres)
- Une photo du groupe ou de l'artiste
- Le formulaire d'inscription complété, téléchargeable sur www.7vague.com (page « tremplin 2012 »)

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

Brétignolles-Animations
Tremplin 7^{ème} Vague
18, rue de La Gîte - BP 27
85470 Brétignolles-sur-Mer

N.B. : Les candidatures par mail ne seront pas retenues.

Les résultats des sélections seront communiqués à tous les participants à partir du 15 décembre 2011.